

## **Peuvent devenir membres actifs des associations départementales :**

- Les militaires des forces armées françaises, d'active et de réserve, et tout participant à des opérations reconnues comme opérations de guerre, de maintien de l'ordre ou de la paix, ainsi qu'à des missions humanitaires, au sein d'unités françaises, alliées ou de forces internationales, conformément aux obligations et engagements internationaux de la France selon des critères définis pour chaque opération,
- sur décision du conseil d'administration, les personnes civiles qui ont participé aux opérations indiquées ci-dessus,
- conjoint ou parent en ligne directe d'un combattant mort pour la France,
- tout militaire ayant servi sous le drapeau français en temps de guerre ou en temps de paix,
- conjoint d'ancien combattant décédé.

## **Adhésions :**

Bien-venue à tous à tous ceux et toutes celles qui viendront nous rejoindre en ayant à l'esprit la devise qui remonte à l'origine de l'U.N.C., 1918, « UNIS COMME AU FRONT »

Bien sur, notre association, comme les hommes l'étaient sur le front, se doit de faire abstraction de toute tendance politique ou ethnique et si une partie d'entre nous suit les offices religieux lors des commémorations, chacun est libre dans ses choix.

## **Cotisation annuelle :**

Pour 2016 :

Adhérents (sauf veuves)		Pour les veuves	
Prix de base 15,00 €	Prix de base	12,00 €	
Avec l'abonnement au journal national mensuel « La voix du combattant »	22,50 €	Avec l'abonnement au journal national mensuel « La voix du combattant »	19,50 €